

ILS ONT VOTE, LE SACHANT, LA DEGENERESCENCE DE NOS BAMBINS !

Les députés, surtout UMP, n'ont pas tenu compte des réalités scientifiques qui leur ont été transmises par diverses personnes, lors des séances sur la Loi N° 2007-293.

Ils n'ont jamais répondu à nos courriels pourtant adressés à tous les membres de la Commission des Affaires sociales de L'Assemblée nationale. Ils ont signé de nombreux arrêts de mort ! Je l'affirme.

Leur vote était vraisemblablement prémédité.

Cette loi N° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance publiée au J.O du 6 mars 2007 a transformé le refus de vaccination en **délit**, alors qu'il était auparavant une simple contravention (art 37). Six mois de prison et lourde amende !

Il ne suffit pas que le professeur Raoul Kourilsky, membre de l'Académie de Médecine, ait édicté 2 lois sur les vaccinations les jugeant inutiles et dangereuses,

que 2 Américains Prix Nobel de médecine 2006 attestent par leurs travaux de la nocivité du vaccin hépatite B et du vaccin de la grippe, la thèse conduite par le Dr Groussac arrivant aux mêmes conclusions, acceptée par l'Académie de Médecine.

que les dogmes Pasteuriens soient largement erronés et dénoncés (Professeur Jules Tissot, Professeur Béchamp),

qu'une littérature médicale variée et très abondante dénonce les dangers de tous les vaccins (synthèse du Dr Vercoutère de Pau),

que sur 11.000.000 d'handicapés, au moins, 60% le sont par les vaccins etc. . (Hypothèse vraisemblable donnée par plusieurs médecins),

que je passe 30 ans de ma vie à me défaire d'un mal insoutenable aidé heureusement par un ami médecin,

que des milliers de personnes du personnel soignant soient atteintes de maladies graves occasionnées par les vaccins.

Non ces preuves scientifiques ne suffisent pas, auxquelles s'ajoutent d'ailleurs plusieurs dizaines de livres récents dont ceux S. Simon, du biologiste Georget, des docteurs Méric, Ancelet, Quiquandon, Elmiger etc. .

Non, bien que l'on sache que les vaccins diminuent énormément les défenses immunitaires, diminuent notablement l'intelligence, déséquilibrent le psychisme de tout vacciné, nous sommes condamnés à aller en prison si nous refusons les vaccins pour nos enfants.

J'ose accuser tous les députés qui ont voté cette loi de favoriser les laboratoires et de permettre que nos enfants deviennent tous des amoindris assistés avec des milliers de drames à la clef (autisme, hyperactivité, cancers divers, méningites, etc. .

En conséquence ce crime mérite que ces députés ne soient plus réélus. J'ose prétendre que madame Henriette Martinez, député sortant des Htes - Alpes est tout autant coupable. Je l'avais averti personnellement depuis fort longtemps.

Maires français, citoyens vous êtes au courant. Demain, vous-mêmes et vos administrés vous aurez à voter. Vos consciences feront le reste.

Candidat aux législatives, dans la 1ère des Htes-Alpes, mon site <http://daudon.free.fr> est à votre disposition pour ma profession de foi, mes bulletins de vote, mais je ne mendie pas. J'ai fait le serment de servir tous les handicapés par information. La France doit redevenir un pays démocrate, souverain, avec des citoyens en bonne santé. Cela ne se fera pas rapidement sans votre aide; même seul je resterai fidèle à mon serment jusqu'à ma mort.

Bien à vous, Jacques Daudon.

Les députés, surtout UMP, n'ont pas tenu compte des réalités scientifiques qui leur ont été transmises par diverses personnes.

Ils n'ont jamais répondu à nos courriels pourtant adressés à tous les membres de la commission des Affaires sociales de L'Assemblée nationale.

Leur vote était vraisemblablement prémédité.

Cette loi N° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance publiée au J.O du 6 mars 2007 a transformé le refus de vaccination en **délit**, alors qu'il était auparavant une simple contravention (art 37). Six mois de prison et lourde amende !

Il ne suffit pas que le professeur Raoul Kourilsky, membre de l'Académie de Médecine, ait édicté 2 lois sur les vaccinations les jugeant inutiles et dangereuses,

que 2 Américains Prix Nobel de médecine 2006 attestent par leurs travaux de la nocivité du vaccin hépatite B et du vaccin de la grippe, la thèse conduite par le Dr Groussac arrivant aux mêmes conclusions,

que les dogmes Pasteuriens soient largement erronés (Professeur Jules Tissot),

qu'une littérature médicale variée et très nombreuse dénonce les dangers de tous les vaccins (synthèse du Dr Vercoutère de Pau) que sur 11.000.000 d'handicapés, au moins, 60% le sont par les vaccins etc. .

Non ces preuves scientifiques ne suffisent pas, auxquelles s'ajoutent d'ailleurs plusieurs dizaines de livres récents dont ceux S. Simon, du biologiste Georget, des docteurs Méric, Ancelet, Quiquandon, Elmiger etc. .

Non, bien que l'on sache que les vaccins diminuent énormément les défenses immunitaires, diminuent notablement l'intelligence, déséquilibrent le psychisme de tout vacciné, nous sommes condamnés à aller en prison si nous refusons les vaccins pour nos enfants.

J'ose accuser tous les députés qui ont voté cette loi de favoriser les laboratoires et de permettre que nos enfants deviennent tous des amoindris assistés avec des milliers de drames à la clef (autisme, hyperactivité, cancers divers, méningites, etc. .

En conséquence ce crime mérite que ces députés ne soient plus réélus. J'ose prétendre que madame Henriette Martinez, député sortant des Htes - Alpes est tout autant coupable. Je l'avais averti personnellement depuis fort longtemps.

Maires français, citoyens vous êtes au courant. Demain vous aurez à voter.

Bien à vous, Jacques Daudon.